

Commission Risques du 6 décembre 1995, à la sous-préfecture de Mantes

1) M. BOURGIGNON (AGF-ASSURPOL) a présenté le point de vue de l'assureur sur l'évaluation du risque industriel et l'a situé par rapport aux autres domaines d'intervention des assurances. Les évolutions de la prise en compte du risque industriel ces dernières années (rapport Fortin) explique la baisse des primes encaissées et la hausse des coûts des sinistres liées aux améliorations de la préservation de l'environnement.

2) M. SPITTLER a présenté les premiers résultats de l'enquête conduite en Seine-aval (Mantes, Les Mureaux) sur le transport de matières dangereuses (TMD) au sens du Règlement sur les Transports de Matières Dangereuses par la Route. Cette enquête menée auprès des principaux utilisateurs de ce type de transport a permis d'évaluer un flux annuel de 480 000 t de TMD. Elle a mis en évidence l'importance des flux matières dangereuses induits par les matières inflammables (224000 t/an), les gaz (173 000 t/an dont 120 000 t de GPL) et les produits corrosifs (70 000 t/an). Cette enquête - qui doit encore être validée auprès des industriels ayant répondu - sera élargie à l'ensemble de la Vallée de Seine. Elle fera l'objet d'un dossier spécial dans une prochaine Lettre du SPI.

3) M. BOUILLON (DDE des Yvelines), a présenté les résultats des campagnes de comptage de véhicules et camions en Vallée de Seine d'après les données du rapport annuel «Circulation et Sécurité». Sur l'autoroute, environ 5000 camions transitent chaque jour dans chaque sens. Sur la D 146 reliant Limay à Gargenville via Porcheville, la DDE avait compté avant la construction de la déviation de Limay, un rythme journalier de 895 camions. La DDE prévoit de renouveler ce comptage en 96 afin d'évaluer l'impact de cette déviation sur le trafic.

Afin d'améliorer l'information liée aux enquêtes publiques (E.P.), la Lettre du SPI vous indiquera comme dans le tableau ci-dessous, les prévisions de dates d'E.P. des Installations Classées en Vallée de Seine, telles qu'elles sont connues le jour de parution.

Société	Commune	Activité	Date prévue d'E.P.
DLB	Mureaux	concassage de béton pour fabriquer des granulats	05/01 au 04/02/96
Fer-Hary	Guirancourt	ferrailleur	09/02 au 08/03/96
MRDPS	Montesson	ferrailleur	27/02 au 26/03/96
Lyonnaise des Eaux	les Alluets le Roy	stockage de chlore pour traitement des eaux	29/02 au 26/03/96

Calendrier

22 février 1996  
Commission Air

Présentation du rapport de prospective et stratégie sur les transports en France.

27 février 1996  
Assemblée Générale de l'ASPI, Association Loi 1901 qui gère les moyens financiers du SPI.

21 mars 1996  
Commission Déchets

Les déchets de l'assainissement

3 avril 1996  
Commission Risques

- L'étude de danger de la société Air Liquide à Limay.  
- Les risques d'inondation par les crues de la Seine.

La prochaine Lettre du SPI

• Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.  
• Le point sur les études en cours.



VALLÉE DE SEINE

La Lettre du SPI Vallée de Seine

Bulletin trimestriel d'information - n°3 Février 1996

SPI Vallée de Seine - 50, rue Rénilly 78000 Versailles - Tel : 30 21 00 27 - Fax : 30 21 54 71

Le 21 décembre dernier, M. Claude ERIGNAC, Préfet des Yvelines, a présidé le Conseil d'Orientation du SPI. De nombreuses personnalités ont participé à cette séance qui s'est tenue sur le site d'une entreprise prestigieuse de haute technologie, l'AEROSPATIALE aux Mureaux.

Pendant le Conseil d'Orientation du 21 décembre, les responsables du SPI ont dressé une vue d'ensemble des travaux, et chacun des Présidents de Commission a exposé une synthèse des actions et projets qui le concernent. Ces sujets, qui ont fait l'objet de précédents numéros de la Lettre du SPI, sont développés dans le dossier de séance (disponible sur demande).

Des représentants des industriels, des associations, et de l'Etat qui participent aux travaux du SPI ont apporté leurs témoignages. Les principales qualités reconnues sont le bon niveau technique des interventions et des publications, la crédibilité des informations délivrées, la capacité de dialogue qui s'établit entre les membres. Parmi les souhaits exprimés, signalons celui d'un suivi plus précis, et celui d'avoir une vision à long terme des travaux du SPI.

Les principales orientations décidées par ce Conseil, sont les suivantes :

1) Dans la mesure de ses capacités, le SPI élargit ses missions aux problèmes urbains. En effet, les Commissions ont été amenées à traiter de questions telles que les pollutions des transports routiers, la qualité des eaux potables, la gestion des déchets ménagers, etc... Cette orientation est due en partie à l'impact de l'agglomération parisienne, mais également aux évolutions importantes des réglementations.

2) Le SPI s'ouvre au thème des Carrières, exploitations de type industriel bien présentes en Vallée de Seine. Ce sujet sera intégré dans les Commissions existantes et le SPI tiendra tous les ans une réunion d'information sur ce thème.

3) L'aire géographique du SPI s'étend au Sud. La zone d'action du SPI, en Vallée de Seine regroupe 92 communes et répond à une série d'éléments cohérents (densité de population, présence de 70 % des installations classées, rôle du fleuve). Ce territoire est bien adapté aux missions du SPI, mais il est souhaitable d'y ajouter les communes adjacentes qui accueillent des sites industriels (Arnouville-les-Mantes et Beynes). Il sera proposé aux communes et aux établissements concernés de rejoindre le SPI.

Par ailleurs, le SPI continuera de faire participer à ses travaux des organismes e/ou des publics extérieurs à son aire géographique lorsque les thèmes traités le justifieront.

4) L'information liée au SPI sera améliorée. Des propositions concrètes sont retenues comme celle d'instituer des réunions pour répondre aux questions particulières (les personnes intéressées peuvent contacter le SPI), de créer une bibliothèque, et d'engager une réflexion pour faciliter l'information sur les Enquêtes Publiques. Par ailleurs un groupe de travail se met en place sur le thème des "possibilités d'intervention immédiate en cas d'incidents".

M. PICARD, Chef de bureau au Ministère de l'Environnement, a présenté un panorama général des SPI en France.  
Il a comparé les SPI à des laboratoires, évoquant leur rôle moteur dans de nombreuses opérations pilotes liées à l'environnement.  
Le caractère positif des démarches proposées par les SPI est accrédité par le fait qu'elles s'étendent dans des régions où il n'y a pas de SPI.

**Le dossier**

**"Qualité des eaux de surface dans les Yvelines : Bilan 1994 des apports en polluants"**  
 (Ce bilan a été présenté en Commission Eau le 12 septembre 1995 à Bonnières/Seine)

**1. Les rejets de l'agglomération parisienne**

Les rejets de la station d'épuration de Seine-aval du SIAAP, qui traite les eaux usées de l'agglomération parisienne, sont en forte baisse entre 1992 et 1994 :

- les matières organiques (M.O.) passent de 126 vj à 98 vj (-22 %),
- les matières en suspension (MeS) passent de 110 vj à 83 vj (-25%),
- les métaux passent de 1392 kmétoxj à 1303 kmétoxj (-6%).

Ces résultats ont été acquis malgré d'importants rejets en MeS des chantiers EOLE et METEOR. Ils sont liés aux capacités supplémentaires (+150 000 m3/j) mises en service à la station d'épuration de Valenton dans le Val de Marne. Cela a permis d'améliorer notablement les rendements des infrastructures d'assainissement de Seine-aval : un mieux de près de 70% pour les M.O. et de près de 90% pour les MeS.

Le SIAAP prévoit en outre d'installer sur sa station de Seine-aval un traitement des eaux pluviales et un traitement de l'azote ammoniacal (rejet actuel de 76 vj).

**2. Les rejets urbains des Yvelines, hors agglomération parisienne**

M. SICARD de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a présenté les rejets des 94 stations d'épuration urbaines qui traitent les effluents de la majeure partie des Yvelines (hors agglomérations de St-Germain-en-Laye et St-Quentin-en-Yvelines dont les rejets sont épurés par le SIAAP et hors quelques communes qui n'ont pas de traitement des eaux). Leur rejet total est évalué à 12 vj de M.O., 11,2 vj de MeS et 5,3 vj d'azote ammoniacal.

L'année 95 a été marquée par les travaux de modernisation engagés ou réalisés aux stations d'épuration du Carré de la Réunion, de Villiers-St-Frédéric, des Mureaux et de Verneuil-Vernouillet, ces 2 dernières étant situées en Vallée de Seine.

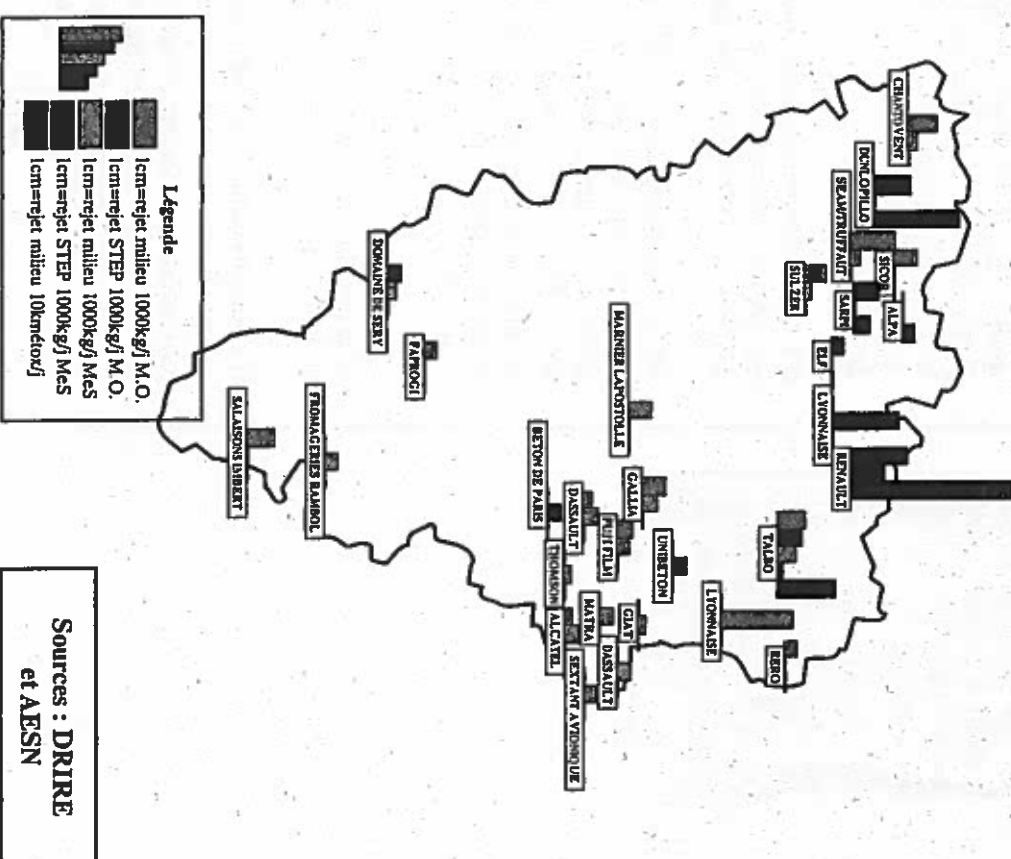
**3. Les rejets industriels dans les Yvelines (données AESN et DRIRE)**

La carte ci-jointe donne une estimation des rejets industriels dans l'eau en 1994.

Au niveau des Yvelines comme de l'Île-de-France, on observe depuis 1991 une baisse annuelle de 10% des rejets en polluants métalliques dans les installations soumises à auto-surveillance (44,6 kmétoxj rejetés dans le milieu et 2,6 kmétoxj rejetés dans les réseaux d'assainissement urbains en 94).

Pour les autres paramètres, le total des rejets industriels inventoriés reste stable tant pour les rejets dans le milieu (2,9 vj de MeS et 2,8 vj de M.O.) que dans les réseaux urbains (4,7 vj de MeS et 4,6 vj de M.O.).

Notons aussi une forte baisse entre 91 et 94 des rejets de RENAULT à Flins (1148 à 750 kg/j de DCO, 666 à 460 kg/j de MeS, 32 à 21 kmétoxj) et TALBOT à Poissy (1583 à 665 kg/j de DCO, 560 à 344 kg/j de MeS, 11,2 à 7,7 kmétoxj).



Sources : DRIRE et AESN

**Contenu des dernières Commissions**

Commission Air du 24 octobre 1995, chez CRYOSPACE, aux Mureaux

1) L'ozone est un gaz présent en trace tout autour du globe, et principalement dans la stratosphère, située entre 10 et 50 km d'altitude environ, qui en stocke 90 %. Dans cette «couche d'ozone», la concentration varie naturellement dans l'espace et selon les saisons. Depuis les années 70, on observe une baisse très importante à certaines périodes et en certains endroits (notamment aux pôles) d'où l'appellation de «trou» dans la couche d'ozone. On observe aussi un décalage dans le temps du minimum annuel.

La communauté scientifique relie ces évolutions aux émissions anthropiques de chlorofluorocarbones (CFC et HCFC) et de protoxyde d'azote. Ces gaz sont très stables et peuvent voyager plusieurs années autour du globe. Ils s'élèvent dans la stratosphère où ils réagissent avec les espèces présentes, provoquant une diminution de l'ozone. Les réactions photo-chimiques mises en jeu sont très complexes, et le prix Nobel de Chimie 95 a récompensé des recherches dans ce domaine.

2) L'ozone stratosphérique absorbe une partie du rayonnement solaire. Sa diminution entraîne l'augmentation des rayons ultra-violet sur la terre, avec des conséquences prévisibles néfastes sur l'homme, le milieu et le climat. C'est pourquoi des mesures ont été prises (convention de Vienne en 1985, protocole de Montréal et ses amendements) et traduites en droit par la plupart des Etats industrialisés.

L'utilisation et la production des CFC et HCFC (premiers gaz incriminés), sont strictement limitées. Le règlement européen applicable en droit français et le projet de modification de la nomenclature des Installations Classées sont détaillés dans le compte rendu de la Commission.

3) L'Union Européenne prévoit une Directive sur les émissions de solvants dans l'atmosphère. Un plus grand nombre d'activités, que celles actuellement soumises à la réalisation de bilans solvants, seront concernées.

Les bilans solvants sont calculés par différence entre tous les flux entrants et tous les flux sortants. La plupart des flux peuvent être estimés. Dans certains cas, la réalisation de mesure est nécessaire. Le résultat du calcul comporte toujours une marge d'erreur.

Le Ministère de l'Environnement a confié une étude au CITEPA (centre intertechnique d'étude de la pollution atmosphérique) afin de préciser les problèmes liés à la réalisation de ces bilans. Cette étude (rapport disponible au SPI) entre donc dans le détail des bilans solvants.

La séance d'information sur «la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés» dans les Yvelines, organisée par la Commission Déchets le 8 novembre dernier, a été un grand succès.

Cette séance que présidait M. BRAYE, Sénateur-Maire de Buchelay et Président du District Urbain de Mantes, faisait intervenir l'Ademe et Eco-Emballage, des professionnels du secteur, et des élus. Son but essentiel était de renseigner les collectivités et leurs services. Outre les aspects purement techniques de la collecte, des expériences concrètes ont été présentées : les opérations pilotes de Rambouillet et du Hurepoix, l'habitat vertical à Créteil, la collecte des plastiques à Montesson.

La société CRYOSPACE a réuni les compétences d'AIR LIQUIDE, n°1 mondial des gaz industriels, et d'AEROSPATIALE, n°1 mondial des lanceurs spatiaux, pour développer et produire des réservoirs cryotechniques de très grande capacité : haut de 23,8 m, de diamètre 5,4 m, ils contiennent 157,2 t d'hydrogène et d'oxygène liquides. Ces réservoirs de nouvelle génération sont intégrés par AEROSPATIALE dans l'Etage Principal Cryotechnique d'ARIANE 5, lanceur dont le 1<sup>er</sup> vol est prévu en mai 96.